

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 133.248 du 28 juin 2004

A.148.808/VIII-4085

En cause : **FOURNIRET** Sabine,
ayant élu domicile chez
Me Eric LEMMENS, avocat,
Ilot Saint-Michel
place Verte 13
4000 Liège,

contre :

la Communauté française,
représentée par son Gouvernement,
ayant élu domicile chez
Me Monique KESTEMONT-SOUMERYN,
avocat,
rue Henri Wafelaerts 47-51, bte 1
1060 Bruxelles.

LE PRESIDENT DE LA VIII^e CHAMBRE DES REFERES,

Vu la demande introduite le 15 mars 2004 par Sabine FOURNIRET, tendant à la suspension, selon la procédure d'extrême urgence, de l'exécution de "la décision prise par le jury de la deuxième épreuve pour l'obtention du brevet de préfète des études de la refuser au terme de cette épreuve, décision notifiée par courrier du 1^{er} mars 2004";

Vu la demande de mesures provisoires introduite le même jour par la même requérante;

Vu l'arrêt n° 129.743 du 25 mars 2004 suspendant l'exécution de la décision précitée et accordant des mesures provisoires;

